Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260227-2026_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 27/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage de la convocation
20/02/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 13

Votes
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/009

L'an 2026 et le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. JOUANNO Mickaël, Mme OLLIVIER Valérie, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François.

Absent.e.s excusé.e.s : M. LE TROUHER Vincent (procuration à Mme MATIGNON Isabelle).

Absent.e.s: Mme OLLIVIER Valérie.

Secrétaire de séance : Mme LE GARGASSON Nadège

Objet de la délibération : Budget musique fête de la musique 2026

Les associations de parents d'élèves des 2 écoles de Malguénac ont proposé d'organiser la fête de la musique 2026. Le conseil y a répondu favorablement lors du conseil du 7 novembre 2025. Après divers échanges, il a été demandé que la commune conserve la charge comptable directe des groupes et divers artistes musicaux qui animeront cette soirée. Il convient de fixer un budget « musique » alloué à cette fête pour 2026. La somme de 3000 euros maximum pour l'animation musicale est proposée à l'assemblée. Tous les devis et contrats seront signés en mairie comme pour les années précédentes afin de permettre le suivi comptable nécessaire au mandatement de ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE FIXER un budget maximum de 3 000 euros pour la musique de la fête de la musique 2026 et d'assurer le paiement des artistes directement après validation des devis en mairie.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La Maire,